



COMMUNICATION RENTRÉE 2020-2021 DESTINATAIRES : PARENTS DE TOUS LES ÉLÈVES

Objet : Rentrée scolaire 2020-2021 et formulaire de fréquentation

Date : 14 août 2020

Bonjour,

C'est avec enthousiasme que nous vous retrouvons à quelques semaines de la prochaine rentrée. Nous sommes heureux de vous confirmer que toutes nos écoles sont prêtes à recevoir 100 % des élèves à temps plein, du préscolaire à la 5^e secondaire afin de vivre des contextes d'apprentissage dans leur environnement éducatif et social. Les conditions gagnantes sont en place pour poursuivre notre vision commune définie dans notre Plan d'engagement vers la réussite ([PEVR 2018-2022](#)) : Une communauté éducative riche de sa diversité qui collabore au développement du goût d'apprendre et à l'engagement de chaque élève dans des apprentissages porteurs d'avenir.

IMPORTANT

Si vous êtes dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes :

- Votre enfant ou un membre de la famille résidant à la même adresse a une condition médicale particulière faisant l'objet d'une attestation médicale et vous décidez de garder votre enfant à la maison;
- Votre choix personnel est d'effectuer la scolarisation à la maison. Au Québec, un parent peut choisir l'enseignement à la maison pour son enfant. Par ce choix, le parent devient entièrement responsable de prévoir un enseignement approprié et de qualité pour son enfant. Pour connaître les critères d'admission et les conditions, [cliquez ici](#).

SEULEMENT si vous êtes dans l'une ou l'autre des deux situations ci-dessus, nous vous demandons de remplir le court formulaire, au plus tard le **19 août 2020 à 16 h 00**, [en cliquant ici](#).

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSDPS) souhaite vous communiquer certaines informations relatives à cette rentrée, en cohérence avec le plan prévu en juin dernier et mis à jour en début de semaine par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Vous comprendrez, à la lecture de la présente communication, que les règles en vigueur de la Direction de la santé publique ont une incidence sur l'organisation de notre offre de services.

SERVICES ÉDUCATIFS

L'ensemble des matières de base sera enseigné aux élèves, conformément aux programmes officiels du MEES. Cependant, au secondaire, afin de mettre en priorité la présence des élèves à l'école à 100 %, et ce, dans le respect des règles en vigueur de la Direction de la santé publique, plusieurs élèves ne pourront bénéficier de leur choix d'options. La direction de l'école que fréquentera votre enfant vous apportera des précisions à ce sujet la semaine prochaine.

Les équipes-écoles miseront sur les savoirs essentiels et s'assureront que les élèves abordent les préalables requis avant d'aborder la nouvelle matière. Des précisions supplémentaires, quant aux mesures de rattrapage, vous seront communiquées avant la rentrée scolaire.

Les élèves pourront bénéficier d'un accompagnement par les équipes des services complémentaires (psychologue, orthopédagogue, orthophoniste, conseiller en orientation, psychoéducateur), que la fréquentation scolaire soit en présentiel ou à distance selon les modalités adaptées à chaque situation. Les mesures adaptatives consignées au plan d'intervention seront mises en place dès la rentrée, et ce, jusqu'à sa révision. Il est très important de communiquer avec la direction de l'établissement, si la situation de votre enfant a évolué.

De façon proactive, en prévision du retour en classe, nous avons commandé plus de 7 200 appareils technologiques afin d'en doter tous nos élèves qui n'en possèdent pas à la maison, du préscolaire à la 5^e secondaire. Pour soutenir les élèves en formation à distance, un accompagnement du personnel, de même que des parents, est prévu afin d'optimiser l'utilisation de ces outils.

GROUPES-CLASSES

Au primaire, les élèves formeront des groupes-classes fermés et se déplaceront pour leurs cours d'éducation physique et de musique.

Au secondaire, les élèves formeront des groupes-classes fermés la majorité du temps. Ce sont généralement les enseignants qui se déplaceront. Des précisions locales seront apportées par la direction d'établissement du secondaire.

Horaires des écoles

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS – PRIMAIRE** : Toutes les écoles primaires ont un horaire modifié en raison des règles en vigueur de la Direction de la santé publique dans le transport scolaire et au service de garde.

De façon générale, **les élèves commenceront l'école vers 8 h 00 et termineront plus tôt qu'à l'habitude, soit vers 15 h 00.**

La période du midi sera écourtée.

Les petits auront 60 minutes pour dîner et les grands auront 75 minutes. De façon générale, sont considérés comme petits, les élèves du premier cycle et comme grands ceux du troisième cycle. Selon les réalités de chaque établissement, les élèves du deuxième cycle pourraient être associés aux petits ou aux grands.

La période du dîner se vivra sur deux plages différentes pour les petits et les grands.

Par exemple, un enfant de 1^{re} année dînera de 11 h 30 à 12 h 30 et un grand dînera de 12 h 30 à 13 h 45.

Nous sommes conscients que ces situations pourraient entraîner une réorganisation pour certaines familles. En ce sens, l'horaire détaillé vous sera transmis par la direction de votre établissement au début de la semaine prochaine, incluant celui du préscolaire. Si cela entraîne une modification à la fréquentation de votre enfant au service de garde, **veuillez en aviser l'école le plus tôt possible.**

- **SECONDAIRE** : Les élèves du secondaire débiteront en moyenne 20 minutes plus tard et termineront sensiblement à la même heure en fin de journée. L'heure du dîner est légèrement écourtée. Puisque chaque établissement a un horaire différent, des précisions locales vous seront communiquées en début de semaine par la direction d'école.
- **ÉCOLES SPÉCIALISÉES** : Les précisions locales seront apportées par votre direction d'établissement.

Services de garde

Les services de garde poursuivent leurs activités, selon l'horaire et les ratios habituels, tout en privilégiant le regroupement des élèves selon les groupes-classes. Des précisions locales, notamment pour la tarification, la programmation des activités et les règles de régie interne vous seront transmises par la direction d'établissement. Il en sera de même pour les écoles spécialisées qui apporteront aussi des précisions sur le service de surveillance.

PORT DU MASQUE OU DU COUVRE-VISAGE

Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire pour :

- Les élèves du 3^e cycle du primaire (5^e et 6^e année);
- Les élèves du secondaire (1^{re} à 5^e secondaire);
- Les élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes;
- Tous les membres du personnel dans les établissements;
- Tous les parents qui se rendent dans les établissements;
- Tous les visiteurs dans les établissements.

Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire lors des déplacements dans les lieux communs, par exemple pour accéder à un hall d'entrée, une aire d'accueil, un ascenseur.

Finalement, le masque ou le couvre-visage ne fait pas partie de la gratuité scolaire, vous devez donc prévoir vous en procurer pour votre enfant.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Les consignes sanitaires en vigueur dans les écoles se poursuivent (règles de distanciation, lavage régulier des mains, étiquette respiratoire, etc.). Forts de l'expérience vécue depuis le mois de mars dernier, les routines de conciergerie ont été revisitées. En cohérence avec le guide de la CNESST, la nouvelle routine de travail journalière a été uniformisée dans l'ensemble des établissements et la fréquence de nettoyage a été adaptée aux différents emplacements, selon la fréquentation des élèves. De plus, les horaires de travail des concierges ont été revus en fonction de la présence des élèves.

ACTIONS PRÉVENTIVES

À la maison, si votre enfant présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19, il ne doit pas se présenter à l'école. Vous êtes invités à contacter dans les plus brefs délais le 1 877 644-4545 et à suivre les directives de la Santé publique. Votre enfant demeurera en isolement jusqu'à ce que vous receviez les consignes. S'il devait passer un test, pendant la période d'attente du résultat au test, un soutien pédagogique à distance sera offert par l'enseignant de votre enfant.

À l'école, si un élève présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19, il sera automatiquement isolé dans un local prévu à cet effet. Un adulte s'occupera de lui en attendant que vous veniez le chercher. À son départ, le local sera ventilé, nettoyé et désinfecté. Vous êtes invités à contacter dans les plus brefs délais le 1 877 644-4545 et à suivre les directives de la Santé publique. Votre enfant demeurera en isolement jusqu'à ce que vous receviez les consignes. Un soutien pédagogique à distance sera offert par l'enseignant de votre enfant.

En cas d'un foyer d'écllosion dans la classe ou l'établissement de votre enfant et en fonction des consignes données par la Direction de la Santé publique, tous les parents et les membres du personnel seront informés par l'établissement. Le CSSDPS et l'établissement suivront de près l'évolution de la situation avec la Direction de la santé publique et seront prêts si un établissement devait fermer, partiellement ou totalement, afin d'offrir rapidement de l'enseignement à distance à tous les élèves visés et selon un seuil équitable de services éducatifs déjà défini.

TRANSPORT SCOLAIRE

Une communication sera envoyée aux parents sous peu, mais nous pouvons déjà vous confirmer que l'horaire des élèves transportés sera transmis au plus tard le 19 août 2020.

Nous sommes fébriles à l'idée de retrouver toute notre communauté éducative dans la poursuite de ce but commun qui est d'offrir à tous nos élèves une expérience scolaire positive, riche, axée sur la qualité des services et la réussite éducative.

Veillez recevoir nos sincères salutations,

Marie-Claude Asselin
Directrice générale